

CCAS - Action sociale

Hôtel de ville

14, rue Fortuné-Charlot
BP 90237 - 95370 Montigny-lès-Cormeilles

AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE

Formulaire de demande

Valable pour la saison sportive du 01/09/2022 au 30/06/2023

Dans le cadre de son action prioritaire en direction de la jeunesse, la Municipalité soutient la pratique sportive des jeunes jusqu'à 25 ans en aidant financièrement les familles bénéficiant du quotient A.

Une prise en charge partielle des frais d'inscription (déduction faite du Pass'Sport de la CAF) peut ainsi vous être accordée après délibération du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Pour en bénéficier, vous voudrez bien faire compléter l'attestation ci-dessous, par le responsable du club ou de l'association sportive.

Vous pouvez prendre attache auprès du CCAS au 01 30 26 30 26 pour connaître les modalités pratiques de prise en charge.

Il convient ensuite de déposer la présente attestation dûment complétée (recto-verso) et obligatoirement accompagnée d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois auprès du Centre Communal d'Action Sociale ou sur www.montigny95.fr **au plus tard le 15 novembre 2022.**

ATTESTATION SPORTIVE

RAISON SOCIALE :

FORME JURIDIQUE :

ADRESSE DU CLUB :

Je soussigné(e) Mme / M :

En qualité de :

Atteste que : Nom et Prénom de l'enfant :

Date de naissance :/...../.....

Sexe : Masculin Féminin

Pratique l'activité sportive suivante :

Pour la période du :/...../ 2022 au /...../ 2023

Montant de la cotisation annuelle:euros (en lettres)

Bénéficiaire Pass'Sport de la CAF : Oui Non pour un montant de cinquante euros

Montant réglé par la famille à l'associationeuros (en lettres)

Le : / / 2022

CACHET DU CLUB

SIGNATURE

ATTESTATION PARENTALE

Nom(s) et Prénom(s) des parents :

.....

Adresse :

.....

.....

95370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES

Téléphone :

.....

Tranche de quotient :

Date et signature des parents :

Le :/...../ 2022

SIGNATURE